

Bulletin municipal
N° 5 - juin 2010
Beire Le Fort



Melle Marguerite BUREAU

A fêté ses 100 ANS



Samedi 15 Mai 2010, Marc BON
souhaitait un JOYEUX ANNIVERSAIRE
à Melle Marguerite BUREAU



Marc BON accompagné de conseillers municipaux, de membres du CCAS, de proches et des auxiliaires de vie, est venu souhaiter un joyeux anniversaire à Marguerite BUREAU et fêter ses 100 ans. Melle Marguerite BUREAU est née le 28 avril 1910 à Autun en Saône et Loire. Elle est l'ainée d'une famille de trois enfants et a passé son enfance et sa jeunesse en Saône et Loire et dans la Nièvre. Marguerite est arrivée à Beire le Fort en 1941 et a résidé dans la maison familiale en s'occupant de sa mère devenue hémiplegique. Après la guerre, en 1945, elle n'a pas repris d'activité professionnelle et a élevé sa nièce Claude. Tous lui ont souhaité de vivre encore longtemps dans sa maison de Beire le fort.

Sa nièce Claude et son mari Erik, remercient le maire et ses conseillers pour les marques de sympathie et d'amitié qu'ils lui ont témoignés.

Budget et taxes

Le conseil municipal réuni en session ordinaire le 15 avril 2010 pour approuver le compte administratif et les comptes de gestion 2009.

Section fonctionnement :

Dépenses : 96.210,78 € Recettes : 239.482,82 €
Dont 98.799.11 € excédent 2008 soit un excédent 2009 de
111.814,30 €

Section d'investissement :

Dépenses : 88.911,87 € dont 48.170.13 € déficit (2008)
Recettes = Soit un besoin de financement de 31.457,74 €

Après délibération le budget est adopté à l'unanimité

Les taxes ont été votées aux taux identiques de 2009, soit
pour la taxe d'habitation 11,09 %
pour la taxe foncière (bâti) 26,08 %
pour la taxe foncière (non bâti) 42,05 %
pour la taxe professionnelle = remplacée par la taxe relais
C.F.E. = 7.23 %

Le projet de budget primitif 2010 présente , un équilibre entre
recettes et en dépenses

en section de fonctionnement à 207.265,30 €
et en section d'investissement à 167.257,74 €

Une délibération a été prise, pour une taxe locale d'équipement
de 2 % (T.L.E.) - sur les futures constructions de notre commune.

Cette taxe est en application dans toutes les communes,
BEIRE LE FORT ne l'avait pas instaurée.





INFORMATIONS DIVERSES

La commune a fait l'achat d'un pulvérisateur adaptable à la tondeuse, ce qui permet de désherber les rues et les trottoirs de notre village. Nous remercions nos deux « cantonniers » André JEANROCH et François TREVES pour le travail qu'ils effectuent bénévolement au sein de la commune.

Le conseil municipal a renouvelé le contrat de balayage des rues pour l'année 2010 avec la Société EOLE, celle-ci effectue 3 passages par an.

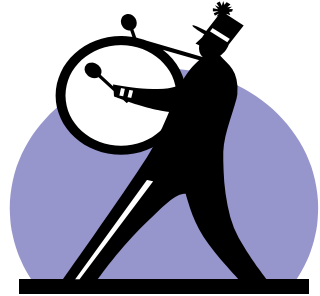
Le contrat à l'Espace Coluche, a été renouvelé, cela permet aux enfants de fréquenter l'accueil de loisirs du centre social municipal. La commune assure une prise en charge de 6 € par jour ou 3 € pour une demi-journée.

Une convention a été signée pour la fréquentation du centre de loisirs de la commune de Collonges.

La commune verse une participation de 106 € par enfant pour les transports scolaires chaque année, ne demandez la carte de transport scolaire que si vous en avez vraiment l'utilité.



**Nous recevons à la mairie ,
de plus en plus de plaintes
sur les nuisances sonores
entre voisins, nous demandons
à chaque habitant de la
commune de respecter
les règles de bon voisinage.**



La réglementation sur les bruits de voisinage :

-Les propriétaires, doivent prendre toutes mesures utiles pour que les bruits ne viennent, à aucun moment, troubler le repos ou la tranquillité du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

Le bruit est la nuisance la plus répandue, mais le bruit est beaucoup plus qu'une nuisance. C'est aussi très souvent une véritable agression contre la santé, un facteur de stress.

DEPOT D'ORDURES sur le territoire de la commune

Le dépôt d'ordures est interdit sur le territoire de la commune, nous avons souvent constaté que des habitants extérieurs à la commune se permettaient de laisser leur débris à différents endroits. N'hésitez pas à signaler à la mairie les infractions que vous pourriez constater.





JEUX DE BALLONS

Nous rappelons une nouvelle fois, que les jeux de ballons sont interdits sur la voie publique, cela est risqué d'accidents. D'autre part les ballons rebondissent contre les murs des habitations, et des clôtures, ainsi que les portes du local près des pompes d'assainissement, dégradant les crépis, les portes et les volets.

Mr le Maire invite les jeunes, à ne plus détériorer l'abri bus qui devient également un véritable dépotoir (papiers, bonbons, gâteaux, restes de repas et de sandwiches, chips, mégots de cigarettes, etc.....) Les bacs à fleurs près du lavoir sont également saccagés.

Pendant la journée, les enfants peuvent jouer sur le terrain de loisirs, à condition de ne pas faire rebondir les ballons sur les tôles de la structure, il y a assez de place à côté. La mairie ne peut pas installer de jeux, la réglementation en vigueur nous impose des sécurités draconiennes et en cas d'accident la responsabilité du maire est engagée

Si les débordements ne cessent pas, la mairie portera plainte, les factures des réparations seront adressées aux parents, et pour les jeunes concernés des travaux d'intérêt public seront demandés.

Les rassemblements après 22 heures ne seront plus tolérés, à l'abri bus et au lavoir. Nous prévenons la gendarmerie afin qu'elle effectue des contrôles.

Nous déplorons d'en arriver là, mais tant qu'il y aura certains jeunes et leurs parents qui s'en moquent, cet état de fait subsistera.

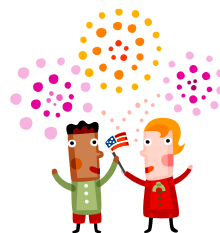


Fête Nationale du 14 juillet

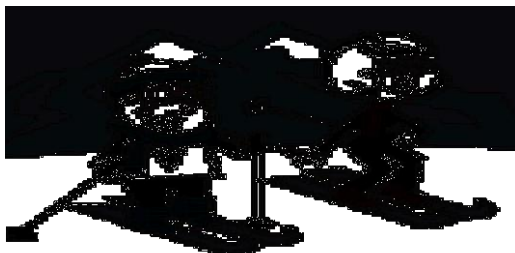
Dépôt d'une gerbe à la mairie à 11 h 00

Animations, jeux, buvette, sur le terrain du Crosne
à partir de 16 h 30

Distribution d'un bon d'achat de 10 € aux jeunes
de 0 à 18 ans inclus



Les enfants de CE2 et de CM1 de la classe de Mme
MARTIN & Mme TURPIN remercient sincèrement la
municipalité et ses habitants pour la subvention de la
mairie qui les a aidé à effectuer un séjour en classe de
neige à Prémanon cet hiver.





Infos pratiques

Les collectes de sang 2010

À GENLIS
Salle Agora
11 h 30)

Mercredi 21 juillet
Mercredi 15 Septembre
novembre
Mercredi 10 Novembre

à LONGECOURT
Salle de la Grande ferme (8H à
(16/19 h)

Vendredi 24 septembre
Vendredi 26

Horaires d'ouverture de la mairie
Permanence du maire et des adjoints =
Lundi de 18 h 30 à 19 h 30

Secrétariat =
Mardi de 16 h 30 à 18 h 30
Jeudi de 14 h 30 à 16 h 00

Tél = 03 80 31 38 39